



RÈGLEMENT DES SPORTS

TRAIL

INFORMATIONS PRATIQUES

Merci de vous présenter au niveau de la tente accueil muni de votre badge, obligatoire pour participer à l'épreuve.

ADRESSE

Parking du Petit Port – Village Company Cup
74 940 Annecy

HORAIRES

Dimanche matin.

Retrait des dossards de 7h30 à 8h30, sous le grand chapiteau du village.

Munissez-vous de votre badge.

Départ de la course à 9h00.

ÉQUIPES

Épreuve individuelle Homme.

Épreuve individuelle Femme.

Classement par équipes mixtes au-delà de 4 coéquipiers d'une même société.

CERTIFICAT MÉDICAL

Fournir obligatoirement un certificat médical de non contre-indication.

Document téléchargeable sur le site internet : www.company-cup.fr

ÉPREUVES

Trail de 13,9 km avec 1317 m de dénivelé positif.

Deux ravitaillements.

Chaque participant doit s'assurer de porter son dossard visible, à l'endroit sur le ventre.



ÉQUIPEMENT

Chaque participant doit **obligatoirement** venir avec :

- Une paire de chaussures adaptées aux sentiers de montagne.
- Réserve d'eau remplie (500 mL minimum)
- Téléphone portable
- Sifflet et couverture de survie.

Sans ces éléments le dossard ne sera pas remis au coureur et il ne pourra pas prendre le départ de la course

- Paire de bâtons acceptée.
- Casquette conseillée

RÈGLES PARTICULIÈRES

Les animaux ne seront pas admis.

Des pénalités pouvant aller jusqu'à la disqualification du participant seront appliquées en cas de non-respect du parcours.

Respect de l'environnement et du tracé proposé, milieu sensible.

LES COMBOS

Sports cumulables

Cette épreuve fait partie des sports combinables et peut être cumulée au choix avec,

- Samedi matin :
 - City Trail
 - Ou Course d'orientation
- Samedi après-midi :
 - Montée cycliste
 - Ou Course d'orientation

Triathlon

Un classement "Triathlon" est mis en place pour les personnes pratiquant City Trail + Montée Cycliste + Natation longue distance.

La même personne doit faire les trois épreuves.

Le temps de ses trois performances sera additionné.
Classement masculin et féminin.



INTEMPÉRIES

En cas d'intempéries, les organisateurs se réservent le droit de suspendre momentanément ou d'annuler les compétitions sportives et d'orienter les participants vers des points de repli. En cas de temps orageux, les participants sont invités à s'abriter dans un lieu sécurisé le temps de la perturbation.

Se protéger en cas d'orage :

<https://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Ma-securite/Conseils-pratiques/En-dehors-de-votre-domicile/Se-protger-en-cas-d-orage>